# Checklist prévention COVID 19

 Entreprise(s) :

 Adresse :

La COVID19 constitue un risque professionnel sur le lieu de travail contre lequel l'employeur doit protéger ses employés. Ce risque, comme tous les autres risques, doit être évalué en collaboration avec le service de prévention interne ou externe compétent.

La liste de contrôle ci-dessous est une liste d'autocontrôle basée sur [les directives de l'Organisation Mondiale de la Santé](https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/getting-workplace-ready-for-covid-19.pdf?sfvrsn=359a81e7_6), [les directives du Conseil national de sécurité](https://www.info-coronavirus.be/fr/) et [les principes de la Loi et du Codex sur le bien-être au travail](https://emploi.belgique.be/fr/themes/bien-etre-au-travail). La formulation des différents points doit se faire sur base de ces lignes directrices.

## Enquête administrative

### Information et formation

* + S'agit-il d'une entreprise d'un secteur crucial ou avec un service essentiel ?

[ ]  Oui [ ]  Non

* Les externes et les collègues sont-ils accueillis comme il se doit ? (sans se serrer la main, en gardant automatiquement une distance).

[ ]  Oui [ ]  Non

* Dispose-t-on d’avis du service externe de prévention ?
[ ]  Oui [ ]  Non
	+ Les travailleurs ont-ils pu suivre une formation dans ce cadre ?

[ ]  Oui [ ]  Non

* Les travailleurs sont-ils informés des moyens de propagation de la maladie (gouttelettes via la toux, éternuement, mais aussi via les surfaces) ?
[ ]  Oui [ ]  Non
	+ Y a-t-il un programme de nettoyage avec une attention particulière pour les surfaces, clenches, téléphones, touches, imprimantes (tout ce qui peut être touché) ?

[ ]  Oui [ ]  Non

* Des dispositions ont-elles été prises pour désinfecter le lieu de travail lorsqu'un travailleur quitte le lieu de travail pour cause de maladie ?
[ ]  Oui [ ]  Non

### Les personnes étrangères à l'entreprise

* Les tiers sont-ils informés des mesures prises ?
[ ]  Oui [ ]  Non
* Des mesures sont-elles prises pour limiter les tiers non-essentiels (par exemple, les visiteurs) ?
[ ]  Oui [ ]  Non

### Mesures pour les travailleurs

* Les travailleurs présentant de nouveaux troubles d’infection aigüe des voies respiratoires supérieures et inférieures (tels que la toux ou l’éternuement, ou une élévation de température) ont-ils eu l’instruction de rester chez eux et de contacter leur médecin traitant?
[ ]  Oui [ ]  Non
* Existe-t-il une communication à ce propos?

[ ]  Oui [ ]  Non

* Le télétravail est-il maximisé ?

[ ]  Oui [ ]  Non

* Les mesures ont-elles été discutées avec le médecin du travail en ce qui concerne la présence de travailleurs à risque (60+, maladies cardiovasculaires, diabète, maladies respiratoires chroniques, cancéreux) ?

[ ]  Oui [ ]  Non

## Enquête sur le lieu du travail

### Equipements sociaux

* Y a-t-il possibilité de se laver les mains ?
[ ]  Oui [ ]  Non
* Y a-t-il du papier prévu?
[ ]  Oui [ ]  Non
* Y a-t-il des instructions expliquant comment se laver correctement les mains ?
[ ]  Oui [ ]  Non
* Est-ce que les directives du gouvernement concernant la distanciation sociale et l'hygiène sont affichées?

[ ]  Oui [ ]  Non

* Y a-t-il des mesures prises dans les réfectoires afin de distancer les personnes (au moins 1,5m entre chaque travailleur, ne pas s’installer les uns en face des autres) ?

[ ]  Oui [ ]  Non

* Y a-t-il des mesures prises dans les vestiaires afin de distancer les personnes ?

[ ]  Oui [ ]  Non

### Bureaux

* Est-il effectivement impossible pour les personnes présentes de télétravailler ?
[ ]  Oui [ ]  Non
* Y a-t-il suffisamment de distance entre les personnes (>= 1,5m) ?
[ ]  Oui [ ]  Non
* Les locaux sont-ils suffisamment ventilés/aérés ?

[ ]  Oui [ ]  Non

* Des mesures ont-elles été prises pour éviter la contamination par les matériaux (nettoyage des pièces et équipements de travail utilisés par plusieurs travailleurs) ?

[ ]  Oui [ ]  Non

### Poste de travail

* Y a-t-il suffisamment de distance entre les personnes (>= 1,5m) ?
[ ]  Oui [ ]  Non
* Lors que la distance de 1.5 m ne peut pas être respectée en permanence dans les entreprises qui appartiennent aux secteurs cruciaux ou qui fournissent des services essentiels, cela est-il limité dans le temps et dans le nombre de personnes ? Les moyens de protection appropriés sont-ils envisagés ?

[ ]  Oui [ ]  Non

* Les locaux sont-ils suffisamment ventilés/aérés ?

[ ]  Oui [ ]  Non

* Des mesures ont-elles été prises pour éviter la contamination par les matériaux (nettoyage des pièces et équipements de travail utilisés par plusieurs salariés) ?

[ ]  Oui [ ]  Non

### Ascenseurs

* Les ascenseurs sont-ils mis hors service ou existe-t-il un affichage pour limiter l’utilisation de ceux-ci ou la réduction du nombre de personnes en fonction de la superficie de la cabine (raison : distanciation sociale)?[ ]  Oui [ ]  Non [ ]  S/O

### Salles de réunion

* Les réunions non essentielles ont-elles été annulées ?

[ ]  Oui [ ]  Non [ ]  S/O

* Les réunions essentielles sont-elles limitées dans le temps ?

[ ]  Oui [ ]  Non [ ]  S/O

* Le nombre de participants est-il limité ?

[ ]  Oui [ ]  Non [ ]  S/O

* Après la réunion, l’espace est-il nettoyé et aéré ?

[ ]  Oui [ ]  Non [ ]  S/O

### Véhicules

* Les véhicules sont-ils nettoyés et désinfectés lors du changement de chauffeurs?

[ ]  Oui [ ]  Non [ ]  S/O

* Les règles de distanciation sociale sont-elles également respectées dans le transport organisé par l’employeur?

[ ]  Oui [ ]  Non [ ]  S/O

### Business continuity plan

* En cas de travail en équipe réduite, il a été inclus dans l'analyse des risques que cela puisse poser un problème pour l’organisation des premiers secours et le service de lutte contre l’incendie ainsi que de continuer à assurer en sécurité des tâches de sécurité. En tout état de cause, la règle générale est le télétravail dans la mesure du possible.

[ ]  Oui [ ]  Non [ ]  S/O